

Dans l'ouest de la Bretagne, plus de 10 000 emplois dans le champ de la culture

Insee Analyses Bretagne • n° 109 • Mars 2022



En Bretagne occidentale, en 2018, sur un territoire s'étendant à l'ouest d'un axe reliant les intercommunalités de Lannion au nord et Quimperlé au sud, 7 100 personnes travaillent dans le secteur culturel, soit 1,8 % de la population active. L'édition écrite est particulièrement présente, notamment dans le Pays de Morlaix. Plus largement, les emplois de la culture sont partagés entre des emplois dits supports dans des établissements du secteur culturel et des professions de nature culturelle proprement dite, ces dernières pouvant être exercées dans des établissements hors du secteur culturel. Ainsi, 45 % des 6 730 professionnels de la culture, soit 3 000 personnes, exercent dans un établissement répertorié dans un autre secteur. Au total, ce sont donc 10 100 personnes qui travaillent dans la culture sur ce territoire.

Les emplois non-salariés sont nombreux dans le secteur culturel, tandis que les emplois salariés sont plus souvent précaires : le recours au temps partiel et le cumul de plusieurs postes dans l'année sont plus fréquents que dans les autres secteurs d'activité. Le Pays de Brest et celui de Quimper (Pays de Cornouaille) rassemblent les deux tiers des emplois culturels du territoire d'étude.

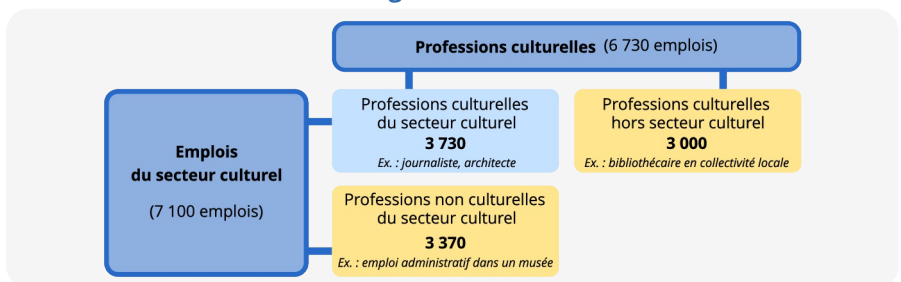
10 100 emplois générés par la culture dans l'ouest breton

L'emploi culturel peut être défini de deux manières complémentaires, en fonction de l'appartenance au secteur culturel ou de la nature de la profession exercée
► **méthodologie.**

D'une part, il est possible d'identifier les établissements appartenant au secteur culturel et les emplois qui y sont rattachés. Ainsi, au 1^{er} janvier 2018, 7 100 personnes travaillent dans un établissement de Bretagne occidentale dont l'activité principale est culturelle ► **figure 1.** Parmi elles, 52 % exercent une profession dite culturelle et 48 % une profession dite support, par exemple des emplois administratifs, de livreurs-coursiers, ou dans la vente de produits culturels.

D'autre part, les emplois faisant appel à des compétences de nature culturelle s'exercent souvent dans des secteurs autres que celui de la culture. Dans le périmètre d'étude, 6 730 personnes exercent ainsi une profession culturelle et

► 1. Répartition des emplois culturels selon le secteur d'activité et la profession exercée dans l'ouest de la Bretagne en 2018



Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

parmi elles, 45 % exercent cette profession dans un établissement n'appartenant pas au domaine de la culture.

Ainsi, au total, si l'on compte l'ensemble des professionnels de la culture et les emplois dits supports générés par l'activité culturelle des établissements du secteur, 10 100 personnes occupent un emploi culturel dans l'ouest breton.

L'édition très présente dans l'emploi du secteur culturel

Dans l'ouest breton, en 2018, 7 360 établissements ont une activité principale dans le champ de la culture. Il s'agit très majoritairement d'établissements sans salariés, et ceux qui en ont sont le plus souvent de petite taille. En effet, seuls 12 % d'entre eux ont employé au moins

En partenariat avec :

► 2. Nombre d'emplois dans le secteur culturel dans l'ouest de la Bretagne en 2018

	Ouest de la Bretagne				Bretagne		France de province	
	Professions culturelles	Professions non culturelles	Ensemble des professions (effectifs et %)		Ensemble des professions (effectifs et %)		Ensemble des professions (effectifs et %)	
Secteur culturel	3 730	3 370	7 100	100,0	26 960	100,0	383 710	100,0
dont : Architecture	400	360	760	10,7	3 570	13,3	44 360	11,6
Arts visuels	1 000	210	1 210	17,1	4 230	15,7	57 170	14,9
Audiovisuel et multimédia	320	200	520	7,3	2 060	7,6	36 110	9,4
Édition écrite	820	1 400	2 230	31,4	7 020	26,0	79 660	20,8
Enseignement artistique amateur	310	120	430	6,1	1 460	5,4	19 820	5,2
Patrimoine	60	230	290	4,1	1 270	4,7	26 360	6,9
Publicité	100	420	530	7,4	2 570	9,5	45 560	11,9
Spectacle vivant	720	420	1 140	16,0	4 780	17,7	74 670	19,5
Autres secteurs	3 000	391 090	394 090	-	1 295 390	-	19 859 250	-
Ensemble des secteurs	6 730	394 460	401 190	-	1 322 350	-	20 242 960	-

Note : les totaux sont arrondis à partir de chaque valeur exacte et ne correspondent donc pas nécessairement à la somme des arrondis.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

un salarié au cours de l'année et 1 % déclarent plus de 10 salariés à fin décembre.

Les activités du secteur culturel rassemblent ainsi 7 100 emplois (salariés et non-salariés), soit 1,8 % des emplois du territoire, une part proche de la moyenne bretonne (2,0 %) et de France de province (1,9 % en France métropolitaine hors Île-de-France).

En matière d'emploi, un domaine prédomine dans le secteur culturel : celui de l'édition écrite. Il regroupe 2 230 emplois, soit trois emplois sur dix dans le secteur culturel ► figure 2. Cette activité est très présente dans le territoire d'étude par rapport à l'ensemble de la région (26 % des emplois de ce secteur) ou encore à la France de province (21 %). Plus de la moitié (54 %) des emplois de ce domaine concernent l'édition de journaux, du fait notamment de l'implantation du siège du groupe Le Télégramme à Morlaix, qui est le plus gros employeur culturel de la zone d'étude.

Les arts visuels, qui regroupent les activités photographiques, les activités de design, les arts plastiques et autres créations artistiques, sont également plus présentes dans l'ouest breton. Ils

rassemblent 1 210 actifs, soit 17,1 % des emplois culturels contre 14,9 % en province.

En troisième position, le spectacle vivant emploie 1 140 actifs. Il est légèrement moins représenté dans le périmètre d'étude qu'en France de province (16,0 % des emplois culturels contre 19,5 %).

L'architecture (10,7 %), la publicité (7,4 %), l'audiovisuel et le multimédia (7,3 %) occupent également un poids moins important que dans la Bretagne entière et dans l'ensemble des régions hors Île-de-France. Enfin, l'enseignement artistique amateur et la gestion du patrimoine génèrent des volumes d'emplois plus faibles.

De nombreux professionnels de la culture employés hors du secteur culturel

6 730 professionnels de la culture exercent leur métier sur le territoire de Bretagne occidentale de cette étude ► figure 3. Les professionnels des arts visuels et métiers d'art comptent pour un tiers d'entre eux, la même part que dans la région et qu'en France de province. Un quart sont des professionnels du spectacle vivant (artistes et techniciens),

autant qu'en Bretagne mais 5 points de moins qu'en France de province. A contrario, les journalistes et cadres de l'édition (10,4 % des emplois culturels) occupent une plus grande place dans le territoire qu'en Bretagne ou qu'en France de province (6,2 %). Les professeurs d'art représentent 11,4 % des emplois dans les professions culturelles, les architectes 8,3 %, les auteurs littéraires et traducteurs 6,2 % et les professionnels de l'archivage, de la conservation et de la documentation 4,7 %, des parts similaires aux niveaux régional et national hors Île-de-France.

Les secteurs de l'enseignement, des activités sportives, récréatives et de loisirs ainsi que l'administration publique sont les plus gros secteurs parmi ceux qui sont pourvoyeurs d'emplois pour les professions culturelles. Ainsi, 88 % des professionnels de l'archivage, de la conservation et de la documentation (les bibliothécaires par exemple) sont employés dans un établissement ne relevant pas du secteur de la culture, principalement dans l'enseignement et l'administration publique. Les professionnels technico-artistiques des spectacles et les professeurs d'art (hors établissements scolaires) travaillent aussi majoritairement hors du secteur de la

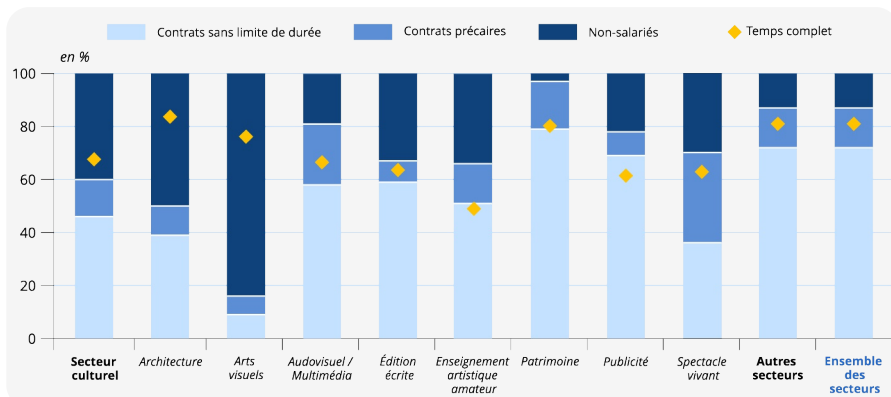
► 3. Nombre d'emplois dans les professions culturelles dans l'ouest de la Bretagne en 2018

	Ouest de la Bretagne				Bretagne		France de province	
	Secteur culturel	Autres secteurs	Ensemble des secteurs (effectifs et %)		Ensemble des secteurs (effectifs et %)		Ensemble des secteurs (effectifs et %)	
Professions culturelles	3 730	3 000	6 730	100,0	24 060	100,0	352 820	100,0
dont : Professions des arts visuels et métiers d'art	1 160	1 060	2 220	32,9	7 840	32,6	114 950	32,6
Artistes des spectacles	470	190	650	9,7	2 140	8,9	41 270	11,7
Professionnels technico-artistiques des spectacles	440	670	1 110	16,5	4 340	18,0	67 430	19,1
Journalistes et cadres de l'édition	600	100	700	10,4	2 010	8,4	22 230	6,3
Auteurs littéraires et traducteurs	320	90	410	6,2	1 440	6,0	17 860	5,1
Professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation	40	280	320	4,7	1 040	4,3	15 990	4,5
Architectes	370	190	560	8,3	2 640	11,0	36 960	10,5
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	340	420	770	11,4	2 620	10,9	36 130	10,2
Professions non culturelles	3 370	391 090	394 460	-	1 298 290	-	19 890 140	-
Ensemble des professions	7 100	394 090	401 190	-	1 322 350	-	20 242 960	-

Note : les totaux sont arrondis à partir de chaque valeur exacte et ne correspondent donc pas nécessairement à la somme des arrondis.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

► 4. Conditions d'emploi selon le secteur et le domaine culturel



Lecture : dans l'ensemble du secteur culturel, 46 % des emplois sont occupés par des salariés en CDI, 14 % par des salariés en contrat précaire et 40 % par des non-salariés. Parmi ces emplois, 68 % sont occupés à temps complet.
Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire ; base tous salariés 2018.

culture, notamment dans les activités récréatives et de loisirs pour les premiers. Les activités sportives, récréatives et de loisirs comptent ainsi 14 % de professions culturelles parmi leurs effectifs. Dans l'enseignement et l'administration publique, le poids des professions culturelles reste très faible (1 %).

Des conditions d'exercice multiples et souvent précaires

La diversité du champ de la culture s'accompagne d'une multiplicité des rythmes d'activité et des modes d'organisation. Ainsi, le spectacle vivant recourt largement à des CDD d'usage pour l'emploi de ses intermittents. A la fin de l'année 2018, 44 % des établissements de ce domaine du secteur culturel ne déclaraient aucun salarié. Il s'agit très souvent d'associations. Les arts visuels sont aussi majoritairement composés de petites structures. *A contrario*, l'édition écrite et la publicité mobilisent des effectifs salariés plus importants et sur toute l'année. Ce sont les seuls domaines avec des établissements de plus de 50 salariés dans le secteur culturel.

Véritable spécificité du secteur, les emplois indépendants (c'est-à-dire non-salariés) sont très nombreux. Ils rassemblent 40 % des emplois culturels du territoire d'étude ► figure 4, soit trois fois plus que dans l'ensemble de l'économie de l'ouest breton. Leur part est également plus élevée qu'en Bretagne et qu'en province, de respectivement 5 et 6 points.

Le statut de non-salarié est diversement répandu selon les domaines du secteur culturel. Il concerne 84 % des emplois dans les arts visuels et la moitié des emplois dans l'architecture. Ce statut est en revanche marginal dans le domaine de la gestion du patrimoine culturel (3 % des emplois).

De leur côté, les emplois des salariés du secteur culturel sont souvent plus précaires que la moyenne. Un salarié sur quatre travaille ainsi dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, dans le périmètre d'étude comme dans le reste de la France, contre un sur six dans l'ensemble de l'économie. Seuls 46 % des salariés du secteur culturel bénéficient d'un contrat salarial sans limite de durée (CDI ou fonctionnaire), contre 72 % de l'ensemble des actifs en emploi du territoire.

Le recours au temps partiel est également plus fréquent dans les métiers de la culture. Il concerne 32 % des emplois culturels contre 18 % pour l'ensemble de l'économie du territoire d'étude. Le temps partiel est particulièrement élevé dans l'enseignement artistique où il concerne 50 % des actifs. Seuls les emplois dans l'architecture et la gestion du patrimoine culturel offrent des volumes horaires proches de ceux de l'ensemble des professions.

Les conditions d'exercice des activités culturelles conduisent plus d'un tiers des salariés à cumuler plusieurs postes au cours de l'année. C'est particulièrement vrai dans le spectacle vivant où la saisonnalité, en lien avec les festivals, renforce ce phénomène. Dans cette activité, en 2017, 59 % des salariés cumulent plusieurs emplois au cours de l'année. Ils occupent en moyenne 3,3 postes. Ils sont également 59 % à cumuler plusieurs emplois dans l'enseignement artistique mais avec un nombre de postes occupés inférieur (2,3 dans l'année).

En 2018, la masse salariale générée par les établissements du secteur culturel du territoire d'étude s'élève à 103 millions d'euros, soit 1,1 % de la masse salariale de l'ensemble de l'économie de l'ouest breton, une part plus faible que celle dans

l'emploi (1,8 %). L'édition écrite et le spectacle vivant sont les activités culturelles qui génèrent le plus de salaires avec respectivement 40 et 20 millions d'euros.

Des emplois culturels relativement concentrés autour de Brest et Quimper

Les deux tiers des emplois du secteur culturel sont concentrés dans les Pays de Brest (2 700 emplois) et de Cornouaille (2 000 emplois) ► figure 5. Cette répartition reflète le poids de ces deux Pays dans l'emploi total.

Les emplois culturels ne représentent cependant que 1,6 % des emplois du Pays de Brest. En effet, en raison d'un volume total d'emplois important, et notamment de la forte présence de militaires, la part du secteur culturel se trouve mécaniquement réduite.

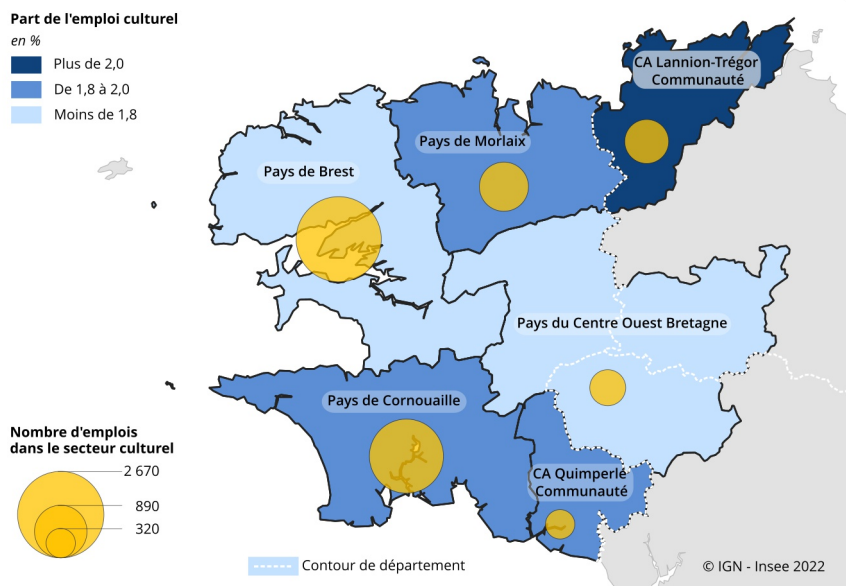
Dans le Pays de Cornouaille, la présence de Quimper, ville préfectorale, permet de centraliser certains établissements culturels (dont Radio France par exemple) et la part des emplois dans la culture s'établit à 1,9 % des emplois de la zone.

À l'échelle régionale, la culture est globalement plus présente dans les villes et sa place varie en même temps que le niveau de revenu des ménages et la présence de diplômés de l'enseignement supérieur [Gestin, Neveu-Chéramy, 2017]. Ainsi, dans la zone d'étude, la culture occupe une place plus importante dans l'intercommunalité de Lannion (2,2 % des emplois), sans qu'une activité culturelle ne s'y détache plus qu'une autre.

La structure des activités présentes et des établissements implantés explique pour partie l'effectif des emplois culturels au niveau local. Ainsi, plus de la moitié (57 %) des emplois culturels du Pays de Morlaix sont liés à l'édition écrite, ce qui s'explique en particulier par la présence du siège du Télégramme.

Dans le Pays du Centre Ouest Bretagne, le spectacle vivant est plus fréquemment présent. Il représente un quart des emplois culturels du Pays.

► 5. Nombre et part des emplois du secteur culturel dans l'ensemble des emplois



Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

► Encadré - Gros plan sur les intercommunalités de Brest Métropole et Quimper Bretagne Occidentale

Les deux plus grandes intercommunalités du territoire d'étude, Brest Métropole et Quimper Bretagne Occidentale, jouent leur rôle de locomotives régionales dans un certain nombre de domaines culturels.

Brest Métropole compte ainsi 1 850 emplois dans le secteur culturel (1,7 % des emplois de la métropole). La place des emplois culturels y est cependant moins forte que dans des intercommunalités de taille identique ayant un vécu de capitale régionale comme celles de Caen (2,4 %) ou de Dijon (2,2 %), dotées respectivement d'un orchestre régional et d'un opéra. Elle se rapproche davantage de celle observée dans des intercommunalités comme celles d'Angers (2,0 %) ou Le Mans (1,7 %).

La communauté d'agglomération (CA) Quimper Bretagne Occidentale compte pour sa part 1 020 emplois dans le secteur culturel (1,9 % des emplois dans le périmètre), une proportion équivalente à celle observée dans la CA Saint-Brieuc Armor Agglomération, mais inférieure à celle des deux grandes intercommunalités du département voisin, les CA Lorient Agglomération (2,4 %) et Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (2,8 %).

L'édition écrite conserve la première place des activités culturelles, mais occupe une place moins importante que dans le reste de l'ouest breton (28 % à Quimper et 23 % à Brest). Au contraire, le spectacle vivant (22 % des emplois culturels) occupe une place plus importante dans Brest Métropole, à l'instar des agglomérations de même taille comme celle de Dijon, où il rassemble 27 % des emplois culturels. Les grandes agglomérations concentrent également les activités de la publicité, de l'audiovisuel et du multimédia. Celles-ci sont représentées dans le territoire d'étude par Radio France, France Télévisions ou encore Tébéo. Ainsi, 60 % des emplois du territoire liés à la publicité, à l'audiovisuel ou au multimédia sont concentrés dans ces deux intercommunalités alors qu'elles ne rassemblent que 40 % de l'ensemble des emplois de l'ouest breton.

Le secteur culturel génère près de 29 millions d'euros de revenus salariaux à Brest Métropole et près de 18 millions dans la CA Quimper Bretagne Occidentale. Dans cette dernière, les revenus culturels sont moins élevés que dans la CA Morlaix Communauté (23 millions d'euros).

Une forte densité d'équipements culturels

Riche de plus de 1 100 monuments historiques, la Bretagne occidentale bénéficie d'un terreau culturel dense.

Près de 600 équipements culturels sont répertoriés dans l'ouest breton, dont plus de la moitié sont des bibliothèques. Dans le territoire d'étude, comme dans l'ensemble de la Bretagne, plus de 80 % des communes sont ainsi équipées d'au

moins une bibliothèque, contre 40 % en France de province. En effet, ce territoire bénéficie, comme dans l'ensemble de la région, d'un fort maillage de bourgs et villes moyennes (36 % des communes comptent plus de 2 000 habitants contre seulement 14 % en France de province), ce qui permet un meilleur accès aux équipements de proximité, y compris culturels. Au total, 92 % de la population du territoire habite dans une commune pourvue d'un équipement culturel, contre 82 % des habitants de France de province.

Les communes de l'ouest breton sont également bien équipées en cinémas, théâtres et autres équipements comme les lieux d'exposition et de patrimoine. ●

Laurent Auzet, Muriel Cazenave (Insee)

► Sources

Le **recensement de la population** est la seule source qui dénombre à la fois les emplois salariés et non-salariés. Mais il ne reflète que la situation au 1^{er} janvier et ne mesure pas la multiactivité, la saisonnalité des emplois.

La **base tous salariés** ne concerne que les salariés et renseigne sur les différents postes occupés par une même personne dans l'année.

Flores (fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) est une base de données sur les entreprises et établissements qui permet d'étudier les effectifs salariés en fin d'année ainsi que les rémunérations brutes.

La **base permanente des équipements (BPE)** est alimentée, en ce qui concerne les équipements culturels, par le Ministère de la Culture.

► Méthodologie

Le **champ de l'économie culturelle** est délimité, selon une définition européenne, à partir de deux listes : l'une d'activités, l'autre de professions. La première liste est extraite de la nomenclature d'activité française (NAF rév.2), la seconde de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS 2003). Ces deux listes composent le champ d'analyse officiel de la culture, sur lequel portent notamment les travaux du Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture et de la Communication. Deux approches sont ainsi possibles pour étudier l'emploi sur ce champ : l'une par l'activité principale exercée par l'établissement, l'autre par la profession. Ces deux approches sont complémentaires et illustrent la complexité à définir une approche exhaustive. Par exemple, les sociétés d'économie mixte se sont imposées depuis quelques années dans le monde de la culture en France. Grâce à leurs compétences en matière d'accueil et de sécurité du public, elles gèrent des salles capables de recevoir des milliers de spectateurs, telle Brest'aim avec le Quartz. En raison de leurs domaines d'intervention divers, elles peuvent être enregistrées sous un code activité différent de celui de la culture et échapper ainsi à une analyse par activité principale.

Le **territoire d'étude** comprend le département du Finistère, l'intercommunalité Lannion-Trégor Communauté ainsi que les intercommunalités des Côtes-d'Armor et du Morbihan appartenant au Pays du Centre Ouest Bretagne. Elle correspond aux ententes de Brest Métropole avec les agglomérations de Lannion, Morlaix et Quimper, et au contrat de réciprocity entre Brest Métropole et le Pays du Centre Ouest Bretagne. Le territoire ainsi défini compte 1 056 218 habitants au 1^{er} janvier 2018, soit 32 % de la population bretonne.

L'analyse portant sur des **données de l'année 2018**, la présente publication ne permet pas d'identifier d'éventuels changements notables concernant l'emploi dans la culture qui auraient résulté de la crise sanitaire de 2020 et 2021.

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Gestin B., Neveu-Chéramy L. (Insee)**, « Portrait statistique de la culture en Bretagne », *Insee Dossier Bretagne*, n° 2 (2017, fév.)
- **Bisault L. (Insee), Picard T. (Deps, ministère de la Culture et de la Communication)**, « La culture : une activité capitale », *Insee Première*, n° 1644 (2017, avr.)
- **Gouyon M. (Deps)**, « Les non-salariés dans les activités culturelles », in *Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2015 (2015, fév.)

